

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

Délibération 2022_12_41

Objet : Retrait de la maîtrise d'ouvrage du SYLOA – Contrat Territorial Eau Brivet 2020-2025

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 20 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. François CHENEAU, suppléant Eric PROVOST (3 voix) ; M. Jean-Yves HENRY (2 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Philippe JOUNY (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 3 (pour 6 voix)

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Christophe DOUGÉ donne pouvoir à M. Yannick BENOIST (1 voix).

Absents excusés

M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER ; M. Claude CAUDAL ; M. Luc NORMAND ; Jacques ROBERT ; Mme Sylvie GAUTREAU.

Assistaient également

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

Secrétaire de séance : Roger GUYON

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SYLOA est identifié en tant que maître d'ouvrage associé au sein de la stratégie du territoire Brière-Brivet 2020-2025 pour deux actions qui avaient fait l'objet d'une délibération du comité syndical (n°2019_11_24) :

- L'étude du lien nappes de Campbon et de Saint-Gildas-des-bois et la rivière du Brivet (sur le premier contrat 2020-2022) ;
- Les suivis de la qualité des masses d'eau (sur le second contrat 2023-2025).

Dans le cadre de la reprogrammation du CT Eau pour la période 2023-2025, le SYLOA a été sollicité par le syndicat de bassin versant du Brivet, porteur du contrat, pour la reconduction de ces actions.

Les réflexions pour le lancement de l'étude des liens entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet ont été engagées dès 2021 par l'équipe d'animation du SAGE avec les collectivités (syndicat du bassin versant Brivet, CARENE, Atlantic'Eau, CCES) et les partenaires (AELB, DREAL, DDTM, BRGM). Les échanges ont conclu à un déficit de données sur les eaux superficielles, ne permettant pas le lancement d'une modélisation fine dans les délais annoncés dans la stratégie de territoire 2020-2025.

Les suivis de la qualité des masses d'eau, sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA, envisagés sur la période 2023-2025 avaient été inscrits au démarrage d'une réflexion de mutualisation à l'échelle du SAGE. L'absence d'action équivalente inscrite dans les autres contrats du territoire ne permet pas au SYLOA de maintenir cette maîtrise d'ouvrage associée, car le syndicat n'a pas de légitimité à agir uniquement sur un sous-bassin versant de référence du SAGE.

Ainsi, en accord avec le syndicat de bassin versant du Brivet et les partenaires, le Président sollicite le comité syndical afin de demander le désengagement du SYLOA en tant que maître d'ouvrage associé de la programmation du CT Eau Brière-Brivet pour la période 2020-2025 et ne sera donc pas signataire de la reprogrammation à venir.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Décide** le retrait du SYLOA en tant que maître d'ouvrage associé dans le cadre de la programmation du Contrat Territorial Eau Brière-Brivet 2020-2025.

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

